



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La Rochelle, le

Le Préfet

à

Liste des destinataires in fine

**Objet :** Compte-rendu de la commission spécialisée éolien en mer du 7 septembre 2021

**PJ :**Présentation du dossier de la maîtrise d'ouvrage

*En visio-conférence depuis la préfecture de la Charente-maritime, avec la présence de :*

*Francis BEAUCIRE, Président CPDP .*

*Luc PICOT, SG CPDP*

*Jean-Philippe QUITOT, Laurent Courgeon, DIRM*

*François TITIERE, DDT(M) 17*

*Jacques REGAD, Pierre-Emmanuel VOS, DREAL*

*Madame GAILL, présidente du conseil scientifique (en distanciel)*

*Prise de parole du Préfet de la Charente-maritime*

Monsieur le préfet introduit la réunion en présentant les participants en préfecture et en indiquant les points à l'ordre du jour. Il remercie les membres de la CPDP de leur présence.

### **I. Présentation du débat public par le président de la CPDP, Francis BEAUCIRE**

Le débat public durera 4 mois : il sera lancé le 30 septembre 2021 et se terminera le 30 janvier 2022. La CPDP aura ensuite 2 mois pour préparer le bilan.

La CPDP part des constats de l'étude de contexte et des retours des publics rencontrés lors du pré-débat d'août 2021 :

- Un déficit de connaissance sur ce que sont et seront les parcs éoliens en mer (pour la décennie qui vient).
- Un déficit de connaissance sur le mix énergétique dont l'expression publique est la PPE.
- La zone d'étude au sein de zones protégées est un sujet majeur.

L'ouverture du débat du 30 septembre sera suivie par des réunions générales ouvertes au public, puis des réunions thématiques avec des sujets plus précis approfondis par des experts. L'expertise ne se réduit pas à l'expertise scientifique, mais comprend également l'expertise d'usage – telle que celle des marins. Ces expertises doivent dialoguer. Les publics participeront également sous forme de « jeu sérieux » à établir des zones préférentielles pour l'installation du projet en mer.

Il est nécessaire d'approfondir toutes les questions relatives à l'environnement, et de revenir à la question des besoins futurs d'énergie décarbonée à l'échéance 2050.

Les informations recueillies lors des étapes de concertation seront synthétisées à l'issue d'un « festival » de trois journées d'échanges. Elles auront lieu à La Rochelle et rassembleront les acteurs qui auront participé au débat. Le succès de ce processus dépend évidemment des contributions. Un débat public réussi serait un débat qui ferait évoluer le projet proposé par l'État. Le travail de la CPDP est de faire dialoguer les publics avec les porteurs de projet, sans parti pris. La CPDP est au service du débat, pas du projet.

*Les documents du débat seront disponibles sur le site de la CPDP (<https://www.debatpublic.fr/parc-eolien-en-mer-au-large-de-la-nouvelle-aquitaine-445>).*

#### Questions et remarques :

1) *M. RIOU* : Il y a des enjeux essentiels, géostratégiques, géoéconomiques, concernant l'énergie qu'il faut lier aux enjeux environnementaux, tels que la biodiversité marine. La Région va observer de près et accompagner ces débats durant les prochains mois.

2) *Mme. Pascale GOT* : Il est essentiel de prendre en compte les effets environnementaux du projet et la préservation du patrimoine culturel. L'UNESCO interdit toute violation du périmètre protégé autour du phare de Cordouan, et il y a des inquiétudes concernant les liaisons et le raccordement par le sud. Mme Got pointe du doigt le paradoxe entre des projets tous deux portés par l'État : l'inscription du phare de Cordouan à l'UNESCO, d'une part ; et le projet de parc éolien, d'autre part. Le « wait and see » n'a pas lieu d'être puisqu'une clause de revoyure est prévue dès décembre 2022 avec l'UNESCO pour vérifier qu'il n'y a pas d'atteinte au bien (avec la possibilité de retirer l'inscription).

3) *M. Johnny WAHL (CRPMEM NA)* : souhaite souligner que le mix énergétique est déjà largement décarboné en France et que l'éolien n'est pas une chance pour la pêche.

4) *M. CHEVILLON* : Le dossier n'est pas un dossier franco-français, la France a des devoirs et des responsabilités européennes dans l'application des directives (Natura 2000, directive oiseaux et habitats...).

5) *M. RIOU* : En réponse à M. WAHL au sujet de la décarbonation, indique qu'il faut poursuivre les efforts pour atteindre les objectifs de la transition énergétique. Les alertes du GIEC nous y incitent fortement. La question des enjeux énergétiques à 30 ans sera traitée de manière complète et précise durant le débat public. Les discussions auront lieu et toutes les parties prenantes pourront s'exprimer. M. Riou comprend particulièrement bien ce besoin d'expression de tous les publics, étant lui-même agriculteur.

## II. Présentation du dossier de la maîtrise d'ouvrage par Jacques REGAD (DREAL) et Aurore GILMANN (RTE)

La maîtrise d'ouvrage est partagée entre l'État (ministère de la transition écologique) pour la partie parc et RTE concernant la partie raccordement.

### *Prise de parole de Jacques REGAD (DREAL)*

La CPDP va organiser le débat. L'État met au débat la proposition d'un projet éolien de 500 à 1000 MW au large de l'île d'Oléron, ainsi que les options de raccordement électrique - soit par une variante nord soit par une variante sud. Une extension de ce parc de 1000 MW supplémentaires est possible, et doit être prise en compte car la puissance du parc conditionne les scénarios possibles de raccordement.

Le Dossier du Maître d'ouvrage tâche de répondre aux différentes attentes des publics pour expliquer le projet, qui correspondent également aux attentes du législateur : description des caractéristiques du projet, ses enjeux socio-économiques, l'identification des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, une description des solutions alternatives, y compris en cas d'absence de mise en oeuvre du projet.

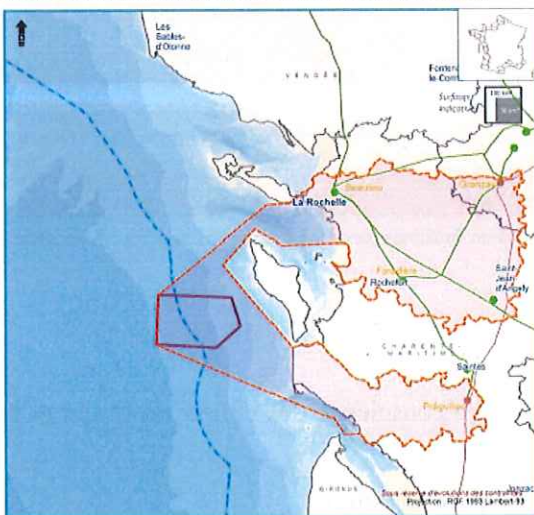
En réponse à une remarque précédente rappelant que la France a une responsabilité vis-à-vis de l'Europe pour la protection des espèces, M. Regad indique que la même responsabilité s'exerce au regard des engagements de décarbonation et de modification de notre mix énergétique à l'horizon 2030.

### *Prise de parole d'Aurore GILMANN (RTE)*

RTE a présenté précédemment en commission spécialisée l'aire de raccordement du projet. Cette dernière a évolué dans sa partie nord, pour exclure la zone de Rochefort, le raccordement au réseau 225 kv dans cette zone n'étant plus envisagé techniquement.

## Evolution de la zone d'étude du raccordement électrique

Eolien en mer - Sud Atlantique  
Zone soumise à consultation du public et aire d'étude pour le raccordement



Zone d'étude initiale – saisine de la CNDP

Zone soumise à la consultation du public et aire d'étude pour le raccordement



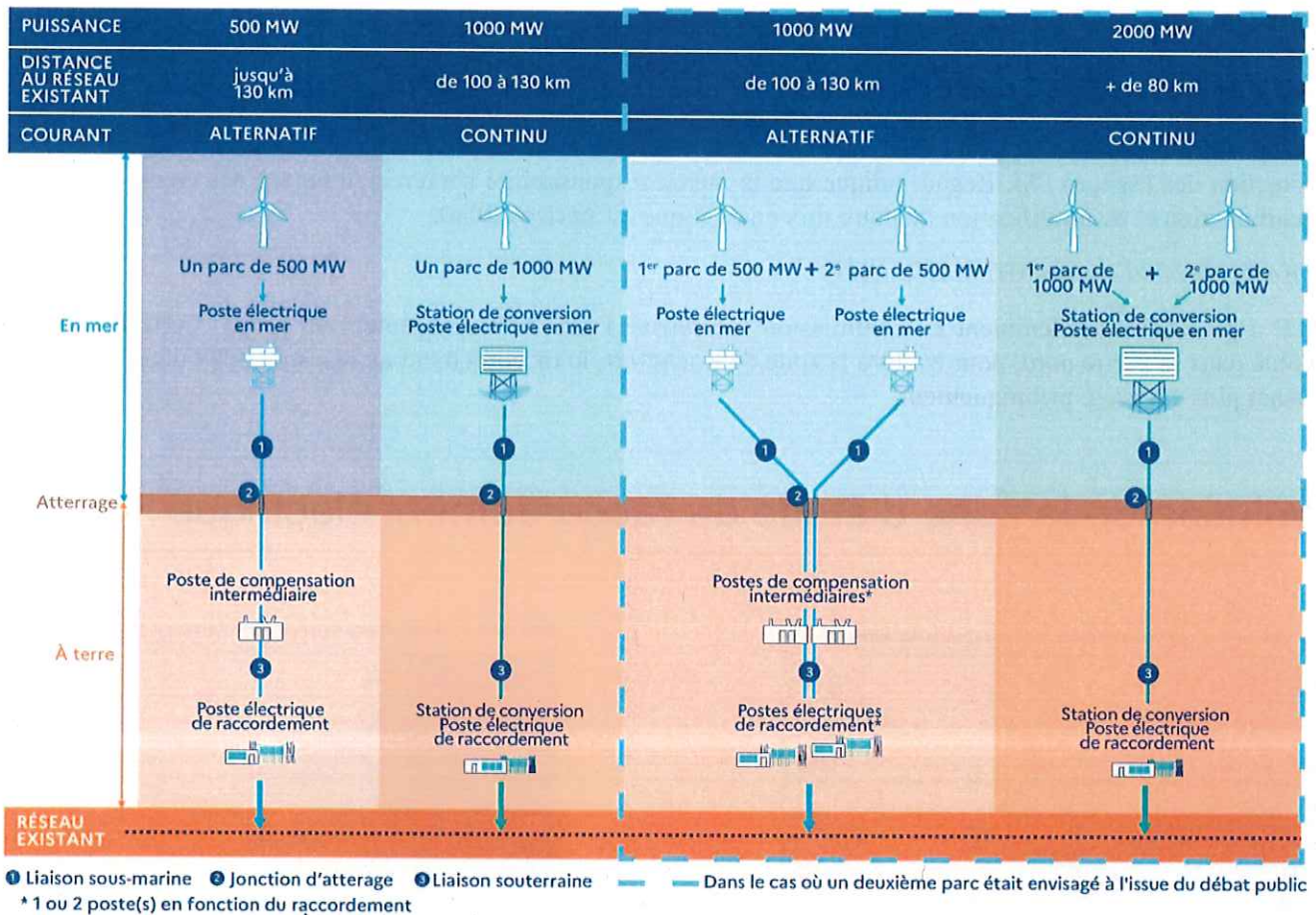
Zone d'étude ajustée – projet de DMO

En partie marine : concernant la variante nord, RTE a revu l'enveloppe de l'aire de raccordement pour éviter les zones rocheuses au nord de l'île d'Oléron et à la pointe est de l'île de Ré; sur la variante sud, RTE a modifié l'aire d'étude pour éviter les bancs de sable de La Coubre.

L'État et RTE prennent sérieusement en compte l'inscription du phare de Cordouan à l'UNESCO. Les maîtres d'ouvrage ont demandé une étude des enjeux hydrosédimentaires locaux. Si la variante sud est choisie à l'issue du débat public, l'étude d'impact devra bien entendu prévoir les effets éventuels sur le phare du passage du raccordement dans l'estuaire de la Gironde. La question serait sans doute plus celle de la pérennité d'un câble dans la zone que de son impact véritable sur l'intégrité du phare.

RTE exposera en débat public 4 scénarios possibles de raccordement, qui dépendront de la localisation du projet et de la puissance produite :

La technologie de raccordement électrique dépend de la puissance du parc éolien en mer et de sa distance au réseau existant.



Prise de parole de Jacques REGAD (DREAL)

Plusieurs outils ont été développés pour permettre au public de prendre conscience des enjeux du projet et de participer au débat :

- Des outils de présentation synthétique (dépliant de synthèse et vidéo pédagogique).
- Le DMO avec un document socle et des fiches thématiques.

- Des outils visuels pour juger de l'impact paysager du projet (photomontages à partir de différents points de vue sensibles du littoral)
- Un outil cartographique en ligne pour visualiser les données disponibles (portail Geolittoral).
- Des rapports spécifiques sur l'environnement et la pêche.
- Des documents de planification relatifs au projet (Programmation pluriannuelle de l'énergie, Stratégie bas-carbone, et Document stratégique de façade SA).

*Les documents sont à retrouver sur le site de la CNDP à partir du 30 septembre.*

Questions et remarques :

1) *Pierrick MARION* : Pourquoi la France imite-t-elle la politique d'autres pays qui sont déficitaires en matière de décarbonation, comme l'Allemagne, alors que nous sommes déjà exemplaires sur la production électrique en France, et ce en mettant en danger des zones protégées ?

*Jacques REGAD (DREAL)*: La France dispose d'une énergie décarbonée en raison du nucléaire, mais les engagements tendent vers une baisse de la part du nucléaire. Les parcs éoliens ont toute leur place dans cette évolution du mix énergétique. En Nouvelle Aquitaine nous ne sommes qu'à 26 % d'énergie renouvelable donc nous sommes encore loin des objectifs.

2) *Johnny WAHL (CRPMEM NA)* : Pour les organisations professionnelles, les documents seront-ils transmis en avance? Les risques de collision et de pollution ont-ils été quantifiés ?

*Jacques REGAD (DREAL)*: On s'est engagé à produire les documents pour le 30 septembre, et la question des risques de collision et de pollution sera effectivement abordée dans le cadre des études et des documents du maître d'ouvrage.

3) *François DOUCHET* : Qu'attend-on de la commission spécialisée en termes d'avis ?

*Jean-Philippe QUITOT (DIRM SA)* : Le premier objectif de la commission spécialisée est de tenir les parties prenantes informées. Elle ne se substitue pas au débat public, mais aide à le préparer.

4) *Johnny WAHL (CRPMEM NA)* : Des garanties relatives à la pratique de la pêche dans le parc sont-elles apportées ? Quand les questions posées au conseil scientifique lors de la précédente réunion trouveront-elles réponse ?

M. Wahl rejette le projet éolien car il génère trop d'incertitude. Il affirme que l'Allemagne a vu une augmentation de la production de CO2 malgré l'implantation de champs éoliens.

*Jacques REGAD (DREAL)* : La France a adopté le principe de l'autorisation de la pêche dans les parcs éoliens.

*Jean-Philippe QUITOT (DIRM SA)* : On s'efforce effectivement de permettre la pratique de la pêche. Le débat public est l'occasion de faire des propositions.

*Jacques REGAD (DREAL)* : L'augmentation de la production de CO2 en Allemagne s'explique plus par la baisse du nucléaire que par l'éolien offshore, il faut éviter les raccourcis.

*Françoise GAILL (CS)* : Le Conseil scientifique a bien noté les questions qui lui étaient posées, mais il est encore dans la phase d'instruction du dossier et ne peut pas encore répondre de manière adaptée.

*Johnny WAHL (CRPMEM NA)* : indique que si l'on prend l'exemple de l'Angleterre, seule l'activité de pêche au casier est à sa connaissance autorisée dans le parc éolien de Thanet. Les arts traînants sont exclus.

On parle de sécurité énergétique, mais on peut également parler de sécurité alimentaire : le développement éolien à 30 ans signifie la disparition de la pêche artisanale.

*Monsieur le Préfet de la Charente-maritime* rappelle qu'avec la loi ESSOC, la concertation intervient en amont de la décision de faire ou ne pas faire. Le débat public précède la décision gouvernementale. Toutes ces questions seront éclaircies dans le détail à l'issue du débat public.

*M. Chevillon (DOI)* : Oui, la loi ESSOC a mis en place une concertation en amont mais cela pose la question de l'éclairage que va apporter cette concertation sur l'ensemble des incidences de ces parcs éoliens marins. On ne peut s'appuyer sur des connaissances bibliographiques sans s'appuyer également sur des connaissances postérieures aux 4 mois [du débat], donc la concertation est mal partie pour éclairer le public, notamment au niveau socio-économique.

*Francis BEAUCIRE (CPDP)* : Les maîtres d'ouvrage font un effort de concertation et d'information pour créer les meilleures conditions de débat. En termes de connaissances, l'activité des parcs éoliens n'est pas nouvelle en Europe mais est nouvelle en France. Nous n'avons donc pas de retour d'expérience en France mais du retour d'expérience en Europe. On s'attache à donner le maximum d'information sur les connaissances dont on dispose aujourd'hui. On essaye de capitaliser sur ce qui a été fait sur les précédents appels d'offre, et les informations seront complétées par les études d'impact (Etat et RTE) et par les études de l'opérateur si le projet se poursuit. Le débat public initie une longue période de concertation tout au long du projet. Le raccordement électrique par exemple est soumis à la circulaire dite « Fontaine », des consultations spécifiques du public sont prévues. Évidemment, on joue la transparence, les connaissances et l'absence de connaissance sont portées à disposition du public.

*M. CHEVALIER adjoint du préfet maritime de l'atlantique* :

Pour répondre à M. WAHL :

- La direction des Affaires maritimes a produit des notes de cadrage, qui n'ont pas valeur réglementaire, mais qui indiquent la volonté de conserver les activités de pêche maritime au sein des parcs éoliens en mer.
- Pour l'éolien posé, durant les phases de concertation (ex. Tréport, St-Brieuc, St-Nazaire) la disposition des parcs a été dessinée en coopération avec les organisations professionnelles.
- Les autorisations de pêche sont conservées en phase de construction sur les parcs de Saint-Brieuc et Saint-Nazaire, alors qu'il s'agit de la phase la plus critique en termes de sécurité maritime.

*Johnny WAHL (CRPMEM NA)* : avoue son scepticisme. A St-Brieuc, la Marine chasse les bateaux de pêche. Et concernant la sécurité de la navigation il ne me semble pas que la phase de construction soit la phase la plus critique puisque c'est une éolienne après l'autre.

*Pierrick MARION* : Le CNPN a souligné le fait que le suivi scientifique des parcs éoliens est confidentiel, car considéré comme secret commercial. Donc si par exemple la LPO s'interroge à leur sujet, elle n'a pas les réponses nécessaires, et il est regrettable que cela ne soit pas réglementé autrement.

### **III. Intervention de Françoise GAILL au sujet de la réunion du Conseil scientifique du 6 septembre 2021**

Le bureau d'études CREOCEAN a présenté l'étude bibliographique environnementale pour sa partie mer, et EGIS pour la partie raccordement marin et terrestre. Actuellement on n'évalue pas les impacts potentiels, mais les risques d'effets associés à l'implantation du parc éolien. Il s'agit d'établir une cartographie en évaluant l'enjeu, la sensibilité, puis le risque d'effet écosystémique et sur la biodiversité.

Pour l'instant le risque d'effet est mieux évalué pour la partie terrestre que pour la partie marine en raison d'un manque de connaissances. Le conseil scientifique fera des propositions pour combler les lacunes. En visite à Saint-Nazaire récemment, le Premier Ministre a annoncé la création d'un observatoire de l'éolien en mer, ce qui montre bien qu'il s'agit d'une question importante au plan national.

Le conseil scientifique se réunira pour une journée de travail à l'Université de La Rochelle avant la fin 2021 pour avancer sur ces questions.

Madame Gaill conclut en remerciant M. BEAUCIRE d'avoir mis à disposition des participants les informations concernant les conditions du débat public.

Le préfet remercie les participants de leur présence et les invite à participer au débat public. Il indique la mise à disposition des documents aux participants. Il leur donne rendez-vous pour une prochaine réunion de la commission spécialisée à l'issue du débat.



Nicolas BASSELIER

## Liste des destinataires

Olivier LEBAS	Préfet maritime de l'Atlantique
Fabienne BUCCIO	Préfecture région Nouvelle-Aquitaine
Nicolas BASSELIER	Prefecture 17
Jean-Philippe QUITOT	DIRM SA
Jacques REGAD	DREAN NA
Christophe BELOT	DREAL NA
Olivier STOSSKOPF	Commandant de la marine à Bordeaux
Alain PRIOL	Directeur départemental des territoire et de la mer 17
Pierre LABROSSE	Directeur Ifremer Atlantique
Guillaume CHOISY	Directeur général eaux Adour-Garonne
Pierre DUBREUIL	Directeur général de l'OFB
Laurent KERLEGUER	Directeur général du SHOM
Benoît ELLEBOODE	Directeur général de l'ARS NA
Région Nouvelle-Aquitaine	Président de la région NA
jean-Pierre TAILLIEU	Vice-président CD 17 en charge du littoral, mer, milieu maritime et conchylicole
Pascale GOT	Conseillère départementale de la Gironde
Stéphane VILLAIN	ANEL 17
Association des maires de France	AMF 17
Patrick ORCONNEAU	CCI NA
Patrick LAFARGUE	CRPMEM
Philippe MICHEAU	DRPMEM 17
Daniel COIRIER	Comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charente
Hugues BERBEY	Directeur développement UNICEM
Antoine MONTEILLET	Chef de projets Représentant SER
Bernard PLISSON chelle	Responsable mission développement durable port maritime de La Ro-
Philippe RENIER	Directeur adjoint grand port maritime de Bordeaux
Serges PALLARES	Président de la fédération française des ports de plaisance



Sandra CLAYES	directrice Administrative de la fédération des industries nautiques
Fernand BOZZONI	Président de la SOCATRA (Armateurs)
Frédéric CHARRIER maritimes	Secrétaire général fédération française des syndicats professionnels
Roland DESFORGES	Fédération française de voile
Bernard LABBE rente FFESSM	Président du comité interrégional Aquitaine Limousin Poitou- Charente
Annick DANIS sance et des pêches en mer	Responsable comité Charente-maritime de la fédération de la plaisance
François DOUCHET	Fédération nationale des plaisanciers de l'Atlantique
Christine JEAN	LPO
Jean-Marie FROIDEFOND	Administrateur SEPANSO
Christina BARREAU	Chargé de mission environnement SURFRIDER
Pierrick MARION	Administrateur Nature Environnement 17
Ségolène TRAVICHON	Responsable des gestionnaires des réserves naturelles nationales 17
Nicolas CASTAY	Directeur du GIP Littoral
Bertrand MOQUAY	Président de l'association des ports de plaisance de l'Atlantique
Catherine RATSIVALAKA	Cheffe de bureau énergies marines
Ivan CHARVOZ	Directeur de cabinet PREMAR
Jean-Michel CHEVALIER	Responsable de l'action de l'État en mer (AEM)
Tanguy HALNA-DU-FRETAY	PREMAR
Vanessa POMPILIO	Secrétaire PREMAR
Jonathan LEMEUNIER NA	Chargé de mission transition écologique et énergétique, risques – SGAR
Secrétariat Cabinet du Préfet 17	Directeur de cabinet préfet 17
Secrétariat du préfet 17	Secrétariat préfet 17
Fabienne DARNIS SA)	Secrétaire Conseil maritime de façade sud atlantique (CMF DIRM)

Hervé TREHEIN	Adjoint au chef de la MCPPL
Hervé GOASGUEN	DIRM SA
Bernard ARISTIPE	Secrétaire conseil scientifique éolien en mer au large d'Oléron
Pierre-Emmanuel VOS	Directeur de projet éolien en mer au large d'Oléron
Sylvie MOREAU	Secrétaire DIRM SA
Brigitte GOMEZ	PREMAR
Julie BERTRAND et de la mer des Pertuis	Directrice déléguée du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde
Bertrand AUGE	Chef de l'antenne Atlantiques
Eric DUPORT	SHOM
Guillaume CONNAN	Chargé de mission énergies marines renouvelables – Région NA
Vital BAUDE	Elu Conseil régional NA
Antoine BALAZUC marins en NA	Chargé de mission comité régional des pêches maritimes et des élevages
Johnny WAHLL	Vice-président du CRPMEM NA
Anne GEORGELIN	Energies renouvelables en mer et hydroélectricité fluviale et en mer
Adrien PRENDVEILLE	Coastal planning project manager de Surfrider fondation Europe
Jean-Charles HAMACEK	CEREMA – Chef de projet
Sophie GUILLEMOTONIA	CEREMA – Directrice de projet transition écologique
Aurore GILLMANN	RTE
Laurent PERRON	Météo France